



Bruxelles, le jeudi 23 juin 2011

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

ESPACE 27 SEPTEMBRE
Boulevard Léopold II, 44
6E635
1000 Bruxelles

Avis

MADAME FADILA LAANAN

MINISTRE DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA JEUNESSE

Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 BRUXELLES

OBJET: renouvellement des autorisations d'établissements d'enseignement fondamental et secondaire en qualité de radios d'école

Madame la Ministre,

Conformément au décret coordonné du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, une demande de renouvellement doit être introduite avant le 1^{er} juin. Les écoles concernées ont été prévenues par courrier le 7 mai.

Conformément à ce qui a été prévu, par souci de facilité et de contact privilégié, les centres de ressources se sont occupés de contacter les écoles, de centraliser et de valider les dossiers.

Tous les dossiers rentrés ont reçu un avis positif rendu par le CSEM le 10 novembre 2010.

Conformément à l'article 62 § 1^{er} du Décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion qui prévoit que « en dérogation aux articles 33 à 36 et 53 à 57 et après avis du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias, les établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française peuvent être autorisés par le Gouvernement à organiser une radio d'école ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président
Tanguy Roosen

Annexe:

- Tableau des écoles ayant reçu un avis favorable

ANNEXE

	Nom de l'établissement d'enseignement	Etat du dossier	Avis du Conseil
1	Ecole d'enseignement spécial de la Communauté française, Le Trèfle, 7950 Chièvres	En ordre	Favorable
2	Athénée royal de Marchienne-au-Pont, 6030 Marchienne-au-Pont	En ordre	Favorable
3	Ecole primaire autonome de la Communauté française, 5020 Vedrin	En ordre	Favorable
4	Groupe scolaire fondamental Jehan Froissart, Rue de l'Athénée, 1, 6460 Chimay	En ordre	Favorable
5	Lycée Provincial Sciences et Technologie, Rue de la Station, 59, 7060 Soignies	En ordre	Favorable
6	Ecole libre Saint Martin, rue Saint Martin, 32 5380 Cortil-Wodon	En ordre	Favorable
7	Communauté scolaire libre Georges Cousot, Place Roi Albert 1er, 11 5500 Dinant	En ordre	Favorable
8	Ecole fondamentale libre, rue des Nobles 2 A 5190 Moustier-sur-Sambre	En ordre	Favorable
9	Ecole fondamentale libre Saint-Martin, rue Rolée 2-4 4550 Nandrin	En ordre	Favorable
10	Institut Notre-Dame-St Joseph, rue des Neuf Courtils 21 6870 Saint-Hubert	En ordre	Favorable
11	Institut Saint-Jean-Baptiste, rue de Bruxelles 45 1300 Wavre	En ordre	Favorable
12	Ecole fondamentale "Les Monts", Rue de Longueville, 1, 6941 Tohogne	En ordre	Favorable
13	Institut Notre-Dame de Beauraing, 5570 Beauraing	En ordre	Favorable
14	Athénée Provincial Jean d'Avesnes, Avenue du gouverneur Cornez, 1, 7000 Mons	En ordre	Favorable
15	Institut St Roch, 6900 Marche-en Famenne	En ordre	Favorable
16	Ecole communale fondamentale de Villers-le-Temple, 4550 Villers-le-Temple	En ordre	Favorable
17	Ecole fondamentale du Laveu, Rue du Laveu, 52, 4000 Liège	En ordre	Favorable
18	Ecole fondamentale du jardin botanique, Rue du Jardin Botanique, 25, 4000 Liège	En ordre	Favorable
19	Athénée Maurice Destenay, Boulevard Saucy, 16, 4020 Liège	En ordre	Favorable
20	Athénée Léonie de Waha, Boulevard d'Avroy, 96, 4000 Liège	En ordre	Favorable
21	Ecole Saint-Joseph Sainte-Marie, rue Sainte-Marguerite 64 4000 Liège	En ordre	Favorable